

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version :	1,0	Date de publication :	01/01/2023
Nom du	Wizard Colle liquide (IV)	Date de révision :	01/01/2023

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit :
Nom commercial : Wizard Colle liquide (IV)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Ce produit est utilisé pour coller des matériaux à la maison, au bureau, pour les travaux manuels, etc.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation : Aucune information disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hainenko Limited
284 Chase Road
Southgate, London,
N14 6HF

T +44 20 8882 8734

d.ashpole@hainenko.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : +44 20 8882 8734

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

Effets néfastes sur l'environnement, la santé humaine et les propriétés physicochimiques

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier à condition qu'il soit manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : composition/renseignements sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

La formulation détaillée est soumise par le client et constitue une information exclusive.

--- Ingrédients à signaler (le cas échéant) :

Nom	Identificateur de produit	% (IV)	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Eau	N° CAS : 7732-18-5 N° CE : 231-791-2	68,00 --- 80,00	Non classifié
Alcool polyvinylique	N° CAS : 9002-89-5 N° CE : 618-340-9	22,00 --- 30,00	Non classifié
1,2-propanédiol	N° CAS : 57-55-6 N° CE : 200-338-0	1,00 --- 3,00	Non classifié
Carboxyméthylcellulose	N° CAS : 9004-32-4 N° CE : 618-378-6	0,05 --- 0,30	Non classifié

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version :	1,0	Date de publication :	01/01/2023
Nom du	Colle liquide (IV)	Date de révision :	01/01/2023

Nom	Identificateur de produit	% (IV)	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
2-phénoxyéthanol	N° CAS : 122-99-6 N° CE : 204-589-7 N° référence CE : 603-098-00-9	≤ 0,50	Tox. aiguë 4 (orale), H302 ; Irritant oculaire 2, H319
3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-	N° CAS : 26172-55-4 N° CE : 247-500-7	≤ 0,0015	Non classifié
Parfum	-----	0 --- 0,01	S.O.
Pigment	-----	0 --- 0,001	S.O.
Contenu total	/	100,00	-----

Texte complet des classes de danger et des mentions H : voir section 16

***Le pourcentage exact (concentration) de la composition est un secret

SECTION 4 : mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours conseils généraux	: Si nécessaire, consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Mesures de premiers secours après un contact cutané	: Laver la peau abondamment à l'eau.
Mesures de premiers secours après un contact oculaire	: Rincez les yeux avec de l'eau par mesure de précaution.
Mesures de premiers secours après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucune information supplémentaire disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Mousse
Moyens d'extinction non appropriés	: Dioxyde de carbone Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Des fumées toxiques peuvent se dégager.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas tenter d'agir sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.
---	---

SECTION 6 : mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de
----------------------	-----------------------

6.1.2. Pour les équipes d'intervention d'urgence

.	: Ne pas tenter d'agir sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle »
---	---

6.2. Précautions environnementales

NE PAS déverser dans

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Recueillir le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

SECTION 7 : manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions nécessaires pour un stockage sans danger, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Exposition professionnelle nationale et valeurs limites biologiques

1,2-propanediol (57-55-6)

Croatie - Limite d'exposition professionnelle

GVI (LEP/MP) [1] 474 mg/m³ (vapeur totale et particules)
10 mg/m³ (particules)

GVI (LEP/MP) [2] 150 ppm

Irlande - Limites d'exposition professionnelle

LEP/MP [1] 10 mg/m³ (particules)
470 mg/m³ (vapeur totale et particules)

LEP/MP [2] 150 ppm (vapeur totale et particules)

LEP/LECT 1 410 mg/m³ (particules calculées)
30 mg/m³ (calculé)

LEP/LECT [ppm] 450 ppm (calculé - total des vapeurs et des particules)

Lettonie - Limites d'exposition professionnelle

LEP/MP 7 mg/m³

Lituanie - Limites d'exposition professionnelle

IPRV (LEP/MP) 7 mg/m³

Pologne - Limites d'exposition professionnelle

NDS (LEP/MP) 100 mg/m³ (vapeur et fraction inhalable)

Royaume-Uni - Limites d'exposition professionnelle

WEL TWA (LEP/MP) [1] 474 mg/m³ (particules et vapeurs totales)
10 mg/m³ (particules)

WEL TWA (LEP/MP) [2] 150 ppm (particules et vapeurs totales)

WEL STEL (LEP/MP) 1 422 mg/m³ (calculé - particules et vapeurs totales)
30 mg/m³ (calculé - particules)

WEL STEL (LEP/MP) [ppm] 450 ppm (calculé - particules et vapeurs totales)

Norvège - Limites d'exposition professionnelle

Grønseverdi (LEP/MPT) [1] 79 mg/m³

Grønseverdi (LEP/MPT) [2] 25 ppm

Korttidsverdi (LEP/MP) 118,5 mg/m³ (valeur calculée)

Korttidsverdi (LEP/MP) [ppm] 37,5 ppm (valeur calculée)

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

Autriche - Limites d'exposition professionnelle

MAK (LEP/MP)	0,05 mg/m ³
Catégorie chimique	Notation pour la peau, Sensibilisant pour la peau

Suisse - Limites d'exposition professionnelle

MAK (LEP/MP) [1]	0,2 mg/m ³ (poussières respirables)
KZGW (LEP/LECT)	0,4 mg/m ³ (poussières respirables)
Catégorie chimique	Sensibilisateur

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

Autriche - Limites d'exposition professionnelle

MAK (LEP/MP)	110 mg/m ³
MAK (LEP/MP) [ppm]	20 ppm
MAK (LEP/MP)	110 mg/m ³
MAK (LEP/MP) [ppm]	20 ppm
LEP C	110 mg/m ³
LEP C [ppm]	20 ppm
Catégorie chimique	Notation de la peau

Finlande - Limites d'exposition professionnelle

HTP (LEP/MPT) [1]	110 mg/m ³
HTP (LEP/MPT) [2]	20 ppm
HTP (LEP/MP)	290 mg/m ³
HTP (LEP/MP) [ppm]	50 ppm
Catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

Allemagne - Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

AGW (LEP/MPT) [1]	5,7 mg/m ³ (Le risque de lésions pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées)
AGW (LEP/MPT) [2]	1 ppm (Le risque de lésions pour l'embryon ou le fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées)

Pologne - Limites d'exposition professionnelle

NDS (LEP/MP)	230 mg/m ³
--------------	-----------------------

Slovénie - Limites d'exposition professionnelle

LEP/MP	110 mg/m ³
LEP/MPT [ppm]	20 ppm
LEP/LECT	110 mg/m ³
LEP/LECT [ppm]	20 ppm
Catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

Suisse - Limites d'exposition professionnelle

MAK (LEP/MP) [1]	110 mg/m ³
MAK (LEP/MP) [2]	20 ppm
KZGW (LEP/LECT)	110 mg/m ³
KZGW (LEP/MP) [ppm]	20 ppm

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et

du visage Protection des

yeux :

Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la

peau Protection de la

peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés

Protection des mains :

Gants de protection

8.2.2.3. Protection

respiratoire Protection

respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

8.2.2.4. Dangers thermiques

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore ou coloré
Odeur	: Inodore ou odeur caractéristique
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Pas inflammable
Limites d'explosivité	: Non disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: 4,00 - 7,00

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version :	1,0	Date de publication :	01/01/2023
Nom du	Colle liquide (IV)	Date de révision :	01/01/2023

Viscosité,	: Non disponible
viscosité cinématique,	: > 800 mPa-s
solubilité dynamique	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogK)	: Sans objet
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: 0,85 - 1,05 g/cm ³
Densité relative	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Taille des particules	: Sans objet
Distribution de la taille des	: Sans objet
particules	: Sans objet
Forme des particules	: Sans objet
Rapport d'aspect des particules	: Sans objet
État d'agrégation des particules	: Sans objet
État d'agglomération des particules	: Sans objet
Surface spécifique des particules	: Sans objet
Poussière des particules	: Sans objet

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10 : stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations relatives aux classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classifié
Toxicité aiguë	: Non classifié

Eau (7732-18-5)

DL50 orale, rat	> 90 ml/kg
-----------------	------------

Alcool polyvinylique (9002-89-5)

DL50 orale, rat	23854 mg/kg
-----------------	-------------

1,2-propanediol (57-55-6)

DL50 orale, rat	20 g/kg
LD50 cutanée, lapin	20800 mg/kg

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

DL50 orale, rat	481 mg/kg
-----------------	-----------

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du produit : Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

LC50 Inhalation, Rat : 1,23 mg/l/4 h

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

DL50 orale, rat : 1260 mg/kg

LD50 cutanée, lapin : 5 ml/kg

Carboxyméthylcellulose (9004-32-4)

DL50 orale, rat : 27000 mg/kg

LC50 Inhalation, Rat : > 5 800 mg/m³ (Durée d'exposition : 4 h)

Corrosion/irritation : Non classé
pH : 4,00 - 7,00

Irritation/lésion oculaire : Non classé
pH : 4,00 - 7,00

Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Non classifié

Mutagénicité des cellules : Non classifié

Alcool polyvinylique (9002-89-5)

Groupe du CIRC : 3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction STOT- : Non classifié

exposition unique STOT- : Non classifié

exposition répétée : Non classifié

Colle liquide

Viscosité, cinématique : Sans objet

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune information

SECTION 12 : informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme ayant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Dangereux pour l'environnement aquatique, à court terme (aigu) : Non classifié

Dangereux pour l'environnement aquatique, à long terme (chronique) : Non classifié

1,2-propanediol (57-55-6)

CL50 - Poisson [1] : 51 600 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])

CL50 - Poisson [2] : 41 - 47 ml/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])

EC50 - Crustacés [1] : > 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])

CE50 96 h - Algues [1] : 19 000 mg/l (Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata)

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

CL50 - Poisson [1] : 1,6 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [semi-statique])

EC50 - Crustacés [1] : 4,71 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

EC50 - Crustacés [2] : 0,12 - 0,3 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [écoulement continu])

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version :	1,0	Date de publication :	01/01/2023
Nom du	Colle liquide (IV)	Date de révision :	01/01/2023

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

CE50 72 h - Algues [1] 0,11 - 0,16 mg/l (Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])

CE50 96 h - Algues [1] 0,03 - 0,13 mg/l (Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

CL50 - Poisson [1] 337 - 352 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [écoulement continu])

CL50 - Poisson [2] 366 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])

EC50 - Crustacés [1] > 500 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

CE50 72 h - Algues [1] > 500 mg/l (Espèce : Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-propanediol (57-55-6)

FBC - Poisson [1] < 1

3(2H)-Isothiazolone, 5-chloro-2-méthyl-(26172-55-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP) -0,71 - 0,75 (à 20 °C)

2-phénoxyéthanol (122-99-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (LogP) 1,13 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés entraînant des perturbations endocriniennes

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

SECTION 14 : informations relatives au transport

Conformément à ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Dangers pour l'environnement				

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du produit : Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Sans objet

Transport maritime

Sans objet

Transport aérien

Sans objet

Transports par voies navigables intérieures

Sans objet

Transport ferroviaire

Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15 : informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

Ne contient aucune substance faisant l'objet de restrictions au titre de l'annexe XVII de REACH. Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH. Ne contient aucune substance relevant de l'annexe XIV de REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Restrictions à l'emploi : Respecter les restrictions prévues par la loi sur la protection des mères qui travaillent (MuSchG) Respecter les restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK nwg, Non dangereux pour l'eau (Classification selon l'AwSV, Annexe 1)
Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV) : N'est pas soumis à l'Ordonnance sur les incidents dangereux (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est répertorié

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version : 1,0

Date de publication : 01/01/2023

Nom du produit : Colle liquide (IV)

Date de révision : 01/01/2023

Abréviations et acronymes

VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimal
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration effective médiane
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
CMENO	concentration minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet indésirable observé
NOAEL	Dose sans effet indésirable observé
CSEO	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant bioaccumulable toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
SEEE	Station d'épuration des eaux usées
DThO	Demande théorique en oxygène (DThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatils
N° CAS	Numéro attribué par le Chemical Abstract Service
N.S.A	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Propriétés entraînant des perturbations endocriniennes

Sources de données

: LOLI.

: L'utilisation normale de ce produit implique qu'il soit utilisé conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

Texte complet mentions de danger H et EUH :

Tox. aiguë 2 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhal.), catégorie 2
Tox. aiguë 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 3
Tox. aiguë 3 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhal.), catégorie 3
Tox. aiguë 3 (oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 3
Tox. aiguë 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 4
Tox. aiguë 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aiguë aquatique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aigu, catégorie 1

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Version :	1,0	Date de publication :	01/01/2023
Nom du	Colle liquide (IV)	Date de révision :	01/01/2023

Texte complet mentions de danger H et EUH :

Aquatique chronique 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Lésions oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irrit. oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Corrosif pour la peau. 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Irritant cutané 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Sens. cutanée 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque une irritation oculaire grave.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS UE (annexe II de REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et ont pour but de décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.

FIN